

# L'Académie catholique de France critique le rapport de la CIASE

**Author** : Maximilien Bernard

**Categories** : [Brèves](#), [Église en France](#), [Perepiscopus](#), [Rôle des laïcs](#)

**Date** : 26 novembre 2021

Huit membres de l'[Académie catholique de France](#), parmi lesquels le président de l'Académie catholique **Hugues Portelli**, le père **Jean-Robert Armogathe**, le philosophe **Pierre Manent** et le père **Philippe Capelle-Dumont**, ont mené une lecture critique du rapport de la Ciase, dénonçant des faiblesses méthodologiques, théologiques et juridiques. Un document a été adressé au pape **François**.

« On est en droit de s'interroger sur la méthodologie de l'enquête quantitative qui a conduit à lancer à l'opinion le chiffre de 330 000 victimes, le seul chiffre retenu par les médias. »

Les auteurs ont décrypté méthodiquement les chiffres, opposant le nombre de témoignages reçus, 2 738, la démarche statistique de l'enquête d'opinion de l'Ifop de l'ordre de 330 000, et l'estimation de l'École pratique des hautes études (EPHE) à 27 808 personnes.

« La rigueur scientifique n'a pas présidé à ses travaux. (...) L'évaluation disproportionnée de ce fléau nourrit le discours d'un caractère "systémique" et fait le lit des propositions pour mettre à bas l'Église-institution ».

« Il est regrettable qu'un texte qui a mis en oeuvre tant de moyens, humains et financiers, (...) puisse révéler une ecclésiologie imparfaite, une exégèse faible, une théologie morale périmée. »

« L'Église n'est pas une personne juridique. Or, la responsabilité implique une personne responsable à laquelle le dommage peut être imputé. »

« Les recommandations d'une commission sans autorité ecclésiale ni civile ne peuvent être qu'indicatives pour guider l'action de l'Église et de ses fidèles. Certaines pourraient être ruineuses pour l'Église (...). D'autres remettent en cause la nature spirituelle et sacrée de l'Église. »